

## Subventions « Patrimoine »

L'Etablissement a été sollicité pour une participation financière à 6 projets présentés ci-après et récapitulés dans un tableau en fin de note. Il est rappelé que le budget primitif 2018 correspondant à ce volet s'élève à 50 000 € (inscription de 25 000 € de crédits supplémentaires proposée au BS).

### Triathlon de Roanne-Villerest (10/06/2018) – Association Roanne Triathlon (42)

La 32<sup>ème</sup> édition de ce triathlon est organisée autour du plan d'eau de Villerest. Elle rassemble 300 athlètes, 120 bénévoles et un millier de spectateurs. 4 épreuves sont prévues dans la journée, dont la principale de 1 500 m de nage, 38 km de vélo et 9 km de course à pied.

#### Budget prévisionnel :

Postes de dépenses	Montant (€)	Financier(s)	Montant (€)	%
Prestations de services	1 570 €	Ressources propres (inscriptions)	11 210 €	27,86%
Fournitures	2 000 €	CNDS	800 €	1,99%
Ravitaillement coureurs et bénévoles	1 550 €	Comité départemental triathlon	200 €	0,50%
Locations support vélos	800 €	<b>EP Loire</b>	<b>1 100 €</b>	<b>2,73%</b>
Chronométrage	1 600 €	CD 42	2 000 €	4,97%
Assurances	350 €	Région AURA	2 000 €	4,97%
Animations, sono	1 100 €	Ville de Roanne	450 €	1,12%
Publicité	700 €	Commune de Villerest	250 €	0,62%
Lots	2 620 €	Partenariats privés	600 €	1,49%
Récompenses	3 200 €	Buvette	1 310 €	3,26%
Frais généraux	1 120 €	Ligue régionale	320 €	0,80%
Buvette	700 €	Contribution des bénévoles	20 000 €	49,70%
Valorisation des bénévoles (100 X 10h. X 20 €)	20 000 €			
<b>TOTAL</b>	<b>40 240 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>40250 €</b>	

### Etape du championnat de ligue d'aviron AURA – Catégorie jeune (13/05/2018) – Comité départemental de la Loire d'aviron (42)

Cette épreuve se déroulera sur le bassin de compétition de la base d'aviron de Cordelle dans la retenue de Villerest. Ce bassin (7 lignes d'eau longue de 2 600 m.) est aujourd'hui considéré comme un des cinq principaux bassins de France. 200 compétiteurs de 12 à 14 ans sont attendus.

#### Budget prévisionnel :

Postes de dépenses	Montant (€)	Financier(s)	Montant (€)	%
Achats divers	3 420 €	Inscriptions	400 €	3,13%
Prestations extérieures	6 720 €	CD 42	1 500 €	11,73%
Rémunération des personnels	300 €	Interco CoPLER CCVAI	3 000 €	23,46%
Secours	350 €	<b>EP Loire</b>	<b>1 000 €</b>	<b>7,82%</b>
Valorisation mise à disposition de matériel	1 200 €	Ligue Région AURA	1 270 €	9,93%
Valorisation bénévoles	800 €	Aides diverses + dons	3 620 €	28,30%
		Valorisation bénévoles	800 €	6,25%
		Valorisation mise à disposition de matériel	1 200 €	9,38%

<b>TOTAL</b>	<b>12 790 €</b>	<b>TOTAL</b>		
--------------	-----------------	--------------	--	--

**Raid Nature des Gorges de l'Allier (10/06/2018) – Office de commerce et de l'artisanat du Brivadois (43)**

Cette manifestation a pour objectif de contribuer au développement économique et touristique en positionnant Brioude et sa région comme un site privilégié de pratique des sports de plein air. Il s'agit d'une épreuve chronométrée de pleine nature enchaînant plusieurs disciplines (course à pied - canoë - VTT). Deux parcours sont proposés : Découverte et Aventure, donc deux niveaux de difficulté à concourir en équipe de 2 adultes du début à la fin.

Le budget prévisionnel est le suivant :

Poste de dépenses	Montant (€)	Financeur(s)	Montant (€)	%
Communication	700 €	Communauté de communes	2 000 €	27,4 %
Chronométrage	1 200 €	CD 43	500 €	6,85 %
Récompenses	1 800 €	<b>EP Loire</b>	<b>400 €</b>	<b>5,48 %</b>
Restauration	2 500 €	Inscriptions	4 400 €	60,27 %
Sécurité	400 €			
Fournitures	400 €			
Affranchissement	300 €			
<b>TOTAL</b>	<b>7 300 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>7 300 €</b>	

Le règlement budgétaire et financier adopté en juin 2016 précise que pour les demandes relatives à des « manifestations », une subvention peut être octroyée jusqu'à hauteur de 5 %, soit une subvention de 365 €.

**Agissons pour une Loire propre (16 et 17/03/2018) – Maison de Loire du Loir-et-Cher (41)**

Dans le cadre de ses actions d'éducation à l'environnement, la maison de Loire organise la 14<sup>ème</sup> édition de cette manifestation qui se déroule sur 12 communes en lien avec 15 écoles et 6 structures associatives. En plus du ramassage des déchets, les participants sont accompagnés d'un technicien de l'environnement qui propose des animations et diverses présentations.

Le budget prévisionnel est le suivant :

Poste de dépenses	Montant (€)	Financeur(s)	Montant (€)	%
Frais de gestion et suivi Maison de Loire	5 520 €	CD 41	950 €	15,45 %
Frais de structures associatives	210 €	CR Centre Val-de-Loire	3 400 €	55,28 %
Transport bus	420 €	<b>EP Loire</b>	<b>500 €</b>	<b>8,13 %</b>
		Etat SGAR	1 300 €	21,14 %
<b>TOTAL</b>	<b>6 150 e</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 150 €</b>	

Le règlement budgétaire et financier adopté en juin 2016 précise que pour les demandes relatives à des « manifestations », une subvention peut être octroyée jusqu'à hauteur de 5 %, soit une subvention de 307,50 €.

**Biennale nature et paysage (16 et 17/03/2018) – CAUE 41**

Le Conseil architecture urbanisme environnement du Loir-et-Cher organise sa biennale 2018 sur le thème de la nature et des paysages. Celle-ci s'articule autour de sujets qui permettent d'aborder la problématique de l'eau en intégrant les dimensions historiques, paysagères, environnementales et architecturales. Durant deux journées sont proposées des tables rondes, des animations diverses, des expositions, etc... A noter une intervention de l'Etablissement le 16/03 dans la table ronde « Gérer la

ressource » ainsi que la présence de l'exposition sur l'adaptation aux impacts du changement climatique réalisée en 2017 par l'Etablissement.

Le budget prévisionnel est le suivant :

Poste de dépenses	Montant (€)	Financier(s)	Montant (€)	%
Achat	1 000 €	Partenaires publics	14 000 €	56 %
Prestations/locations	1 500 €	<i>dont EP Loire</i>	<b>1 500 €</b>	<b>6 %</b>
Honoraires, publicités, déplacements, missions et réceptions	22 500 €	Partenaires privés	11 000 €	44 %
<b>TOTAL</b>	<b>25 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>25 000 €</b>	

Le règlement budgétaire et financier adopté en juin 2016 précise que pour les demandes relatives à des « manifestations », une subvention peut être octroyée jusqu'à hauteur de 5 %, soit une subvention de 1 250 €.

#### 5<sup>ème</sup> Biennale des grands Fleuves (6 et 7/04/2018) – Maison de Loire en Anjou (49)

Pour cette 5<sup>ème</sup> édition, la maison de Loire en Anjou a souhaité mettre à l'honneur le Danube. Il s'agit d'une manifestation alliant des volets festifs, pédagogiques et scientifiques et avec comme objectif d'attirer un public local et régional mais aussi les touristes de passage. L'Etablissement a soutenu les 3 précédentes éditions de cette manifestation, avec une subvention de 1 950 € pour la dernière édition en 2014.

Le budget prévisionnel est le suivant :

Poste de dépenses	Montant (€)	Financier(s)	Montant (€)	%
« Entretiens des grands fleuves du monde » (intervenants, colloque, montage projet)	5 700 €	CR Pays-de-la-Loire	3 300 €	19,96%
Soirées de présentation (4 jeudis)	1 650 €	<b>EP Loire</b>	<b>1 500 €</b>	<b>9,07%</b>
Communication	1 500 €	Autres subventions	4 000 €	24,20%
Montage de projet	7 680 €	Mécénat	900 €	5,44%
		Autofinancement	6 830 €	41,32%
<b>TOTAL</b>	<b>16 530 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>16 530 €</b>	

Le règlement budgétaire et financier adopté en juin 2016 précise que pour les demandes relatives à des « manifestations », une subvention peut être octroyée jusqu'à hauteur de 5 %, soit une subvention de 826,50 €.

**Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.**

#### Prolongation d'une convention – Conseil départemental de la Haute-Vienne

Par délibération du 4 février 2015, l'Etablissement a attribué une subvention de 25 000 € (montant total de dépenses de 327 000 €) au Conseil départemental de la Haute-Vienne pour des actions intégrées de développement sur des sites départementaux.

La convention (2015004DDGTCO) établie en conséquence est devenue caduque en raison du dépassement du délai de réalisation. Le Conseil départemental a indiqué que ces actions étaient maintenant terminées et que la convention pourrait donc être soldée.

Les crédits relatifs à cette opération ayant été reportés, cette prolongation n'implique pas de dépense nouvelle.

**Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.**

Intitulé des projets soumis	Porteur/Bénéficiaire	Budget total	Avis sur les critères d'éligibilité			Subvention sollicitée		Proposition des services
			A	B	C			
32 <sup>ème</sup> triathlon de Roanne-Villerest (10/06/2018)	Association Roanne Triathlon	40 240 €	Site de Villerest			1 100 €	2,73 %	1 100 €
Etape du championnat de ligue d'Aviron AURA – Catégorie jeune (13/05/2018)	Comité départemental de la Loire d'aviron	12 790 €	Site de Villerest			1 000 €	7,82 %	1 000 €
Raid Nature des Gorges de l'Allier (10/06/2018)	Office de commerce et de l'artisanat du Brivadois (43)	7 300 €		X	X	400 €	5,48 %	365 € (= 5%)
Agissons pour une Loire propre (16 et 17/03/2018)	Maison de Loire du Loir-et-Cher (41)	6 150 €		X	X	500 €	8,13 %	307,5 € (= 5%)
5 <sup>ème</sup> biennale des grands Fleuves (6 et 7/04/2018)	Maison de Loire en Anjou (49)	16 530 €	X	X	X	1 500 €	9,07 %	826,5 € (= 5%)
Biennale nature et paysage (16 et 17/03/2018)	CAUE 41	25 000 €	X	X	X	1 500 €	6 %	1 250 € (= 5%)
<b>TOTAL</b>						<b>6 000 €</b>		<b>4 849 €</b>

**Subventions « Patrimoine »** – Dans la limite du montant de crédits prévu chaque année, l'Etablissement public Loire soutient des actions à caractère patrimonial menées par des collectivités, des associations ou encore d'autres acteurs privés. Cet appui se décline dans plusieurs domaines, notamment les suivants : culturel, festif ou sportif.

Pour être éligible, un projet doit intégrer au moins deux des dimensions suivantes :

- l'itinérance à l'échelle du bassin (A) ;
- l'interrégionalité et l'interdépartementalité (B) ;
- l'exemplarité, l'innovation et le caractère reproductible des interventions (C).

La participation financière de l'Etablissement public Loire est établie comme suit :

- demandes relatives à des « produits » : subvention jusqu'à hauteur de 10 % ou du plus petit montant (indiqué dans le plan de financement) octroyé par une collectivité membre ; possibilité de pondération de 1 à 3 en fonction de la disponibilité ou du libre usage du produit ;
- demandes relatives à des « manifestations » : subvention jusqu'à hauteur de 5 % ou du plus petit montant (indiqué dans le plan de financement) octroyé par une collectivité membre ; pour les montants les plus élevés, possibilité de pondération de 1 à 3 en fonction de la visibilité.

De préférence, la règle la plus favorable aux finances de l'Etablissement est appliquée.

En lien avec l'intégration territoriale de la gestion des ouvrages dont il est propriétaire, l'Etablissement accorde une attention particulière aux demandes présentant un intérêt local concernant les sites de Villerest et de Naussac, pour lesquels il peut être dérogé aux critères ci-dessus.

Une visibilité du soutien octroyé par l'Etablissement public Loire est demandée, avec notamment la présence de son logo sur tous les supports de diffusion et de communication, voire l'invitation de représentants pour les manifestations financées.

Extrait du Règlement budgétaire et financier (juin 2016)

